

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° I-2268

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, Mme Genevard et M. Rémi Delatte

-----

**ARTICLE 14**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VI. – Avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'évaluation de la fiscalité automobile en France. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La fiscalité automobile, tant sur les véhicules propres que pour les plus polluants, moins punitive chez nos voisins européens, ce qui peut pousser l'acheteur français à investir dans un autre pays, souvent limitrophe, concernant l'achat d'un véhicule.

Cet amendement vise à demander un rapport sur l'évaluation de la fiscalité automobile française (malus, bonus et prime à la conversion), afin notamment de mettre en évidence le besoin d'harmonisation entre la fiscalité automobile nationale et celle des autres pays membres de l'Union européenne.